

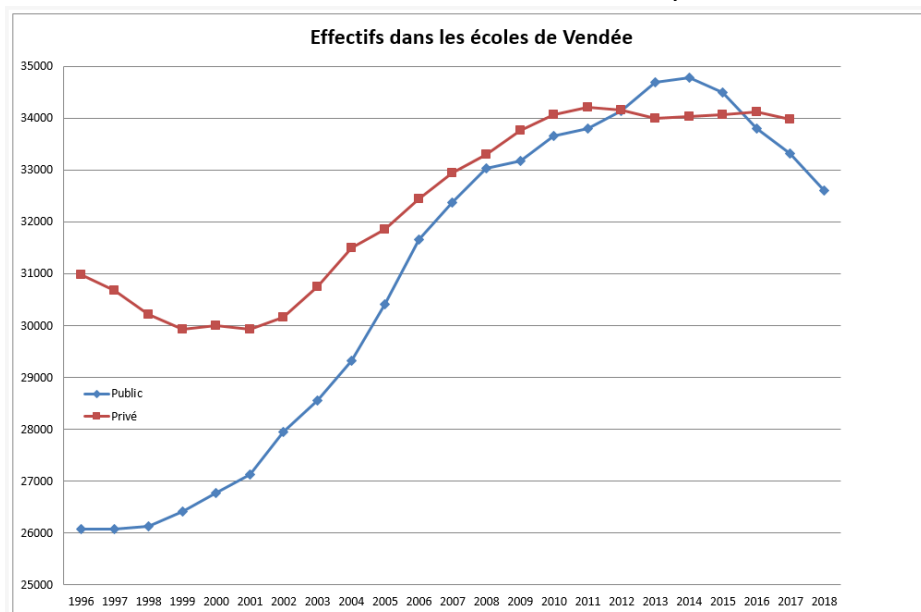
Communiqué de presse

La priorité au primaire reste un slogan

Lors du Comité Technique Académique qui s’est réuni ce vendredi 12 janvier 2018, Monsieur le Recteur de l’Académie de Nantes a annoncé la répartition des 34 postes attribués aux écoles publiques par le Ministère.

	Prévision d'évolution du nombre d'élèves	Dotation
Loire Atlantique	+ 95	+ 67
Maine et Loire	- 651	- 5
Mayenne	- 316	- 9
Sarthe	- 752	0
Vendée	- 723	- 19
TOTAL	- 2 347	+ 34

La baisse des effectifs d’élèves pour la rentrée 2018 est importante dans notre département, nous ramenant au nombre d’élèves accueillis il y a 10 ans.



La saignée dans les effectifs d’enseignants est sans précédent, avec la suppression sèche de 1 % des emplois de professeurs des écoles en Vendée !

Le ministère fait le choix de ne centrer ses efforts que sur la poursuite du dédoublement des classes en CP en REP et CE1 en REP+, mesures favorables mais prononcées au détriment de toutes les autres écoles. Baisser le nombre d’élèves de CP en REP justifie-t-il d’augmenter le nombre d’élèves des autres classes du département, bien souvent très chargées ? Une fois de plus, faute de moyens, on va opposer une nécessaire baisse des effectifs dans toutes les classes et des mesures particulières qui, si elles peuvent

présenter un intérêt vont mécaniquement compliquer la situation des écoles qui n'en bénéficieront pas.

Alors que cette baisse démographique devrait être l'occasion de diminuer significativement le nombre d'élèves par classe, c'est au contraire la logique de la règle à calcul qui s'applique, de façon purement mécanique. Les besoins sont pourtant criants : diminuer les effectifs dans toutes les écoles où les classes sont surchargées, favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap (ouvertures d'ULIS, création de postes d'enseignants référents), améliorer les remplacements, développer le « plus de maîtres que de classes », renforcer les RASED, rétablir une véritable formation des enseignants...

La répartition départementale des ouvertures et fermetures de classe sera présentée par la Directrice Académique lors du Comité Technique Spécial Départemental du jeudi 8 février 2017. En l'état, elle sera contrainte de prendre un nombre historique de mesures défavorables aux écoles, aux élèves et à leurs enseignants. Le SNUipp-FSU 85 appelle d'ores-et-déjà les acteurs et les partenaires de l'école publique à se rassembler et à préparer les mobilisations collectives pour dénoncer ces mesures et exiger des moyens à la hauteur des ambitions que nous avons pour nos enfants, pour la société de demain.

Pour le second degré, l'augmentation des moyens (+36 postes) ne permet pas d'accompagner l'augmentation des effectifs (+1092 élèves).

Cela inclut les étudiants en BTS et classe préparatoire.

Autant dire que les annonces concernant le plan étudiant auront bien du mal à être suivi d'effet.

Tous les pays modernes ont depuis longtemps compris que le nombre d'élèves par classe est une condition première de la réussite des élèves.

Il s'agit aussi d'apporter la formation attendue pour les enseignants.

Tout le monde l'aura compris, un slogan ne fait pas le renouveau de l'Ecole.

La Roche sur Yon, le vendredi 12 janvier 2018